

# Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Secrétariat de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement

Numéro de catalogue : PS106-17F-PDF

ISSN: 2818-7903

A moins d'avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l'administrateur du droit d'auteur du Secrétariat de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne en communiquant avec :

Secrétariat de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement  
C.P. 2430, succursale D  
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le très honorable premier ministre du Canada

Also available in English

# Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, le Secrétariat de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (Secrétariat de l'OSSNR) appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 du Secrétariat de l'OSSNR. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD du Secrétariat de l'OSSNR au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD du Secrétariat de l'OSSNR et dans le rapport sur la SMDD 2023 à 2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de [nom de l'organisme fédéral] rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



## Engagements du Secrétariat de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement



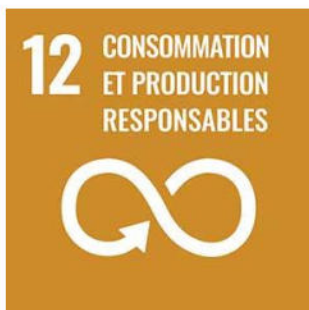


## OBJECTIF 10 : FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

**Thème de la cible :** Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

**Cible :** Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones</i>	Soutenir l'engagement du gouvernement du Canada de veiller à ce qu'un minimum de 5% de la valeur totale des contrats soit détenu par des entreprises autochtones sur une base annuelle.	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de contrats attribués à des entreprises autochtones.</p> <p><b>Point de départ :</b> En 2022-2023, 3% du total des contrats du Secrétariat de l'OSSNR ont été attribués à des entreprises autochtones.</p> <p><b>Cible :</b> 5% au 31 mars 2025.</p>	L'objectif du Secrétariat de l'OSSNR est d'inviter les fournisseurs autochtones à soumissionner sur des biens et des services lorsque l'industrie dispose de capacités suffisantes pour offrir des occasions continues aux entreprises autochtones.	<p><b>Résultat de l'indicateur:</b> En 2023-2024, 3 % du total des contrats du Secrétariat de l'OSSNR ont été attribués à des entreprises autochtones</p> <p><b>Notes:</b> Le Secrétariat de l'OSSNR a trouvé un fournisseur additionnel qui constitue une entreprise autochtone. Ainsi l'objectif de 5 % devrait être atteint d'ici au 31 mars 2025.</p>



## OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de consommation responsable

**Cible :** Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Le soutien pour un approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des conseils, des outils et des formations à l'intention des fonctionnaires.	<p>Intégrer les considérations environnementales dans les décisions, les processus et les contrôles relatifs à la gestion de l'approvisionnement.</p> <p>Veiller à ce que les décideurs disposent de la formation et de la sensibilisation nécessaires pour soutenir l'approvisionnement écologique.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage de spécialistes de l'approvisionnement formés sur l'approvisionnement écologique.</p> <p><b>Point de départ :</b> En 2022-2023, 0% des spécialistes de l'approvisionnement du Secrétariat de l'OSSNR ont été formés sur l'approvisionnement écologique.</p>	Le Secrétariat de l'OSSNR continuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) en intégrant des considérations environnementales dans ses décisions en matière d'approvisionnement.	<p><b>Résultat de l'indicateur:</b> En 2023-2024, 100 % des spécialistes de l'approvisionnement du Secrétariat de l'OSSNR ont été formés sur l'approvisionnement écologique.</p> <p><b>Notes:</b> En 2023-2024, un spécialiste de l'approvisionnement a été embauché et a</p>

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
		<p><b>Cible :</b> 100% des spécialistes sont formés au cours de l'année de leur embauche.</p>		<p>été formé sur l'approvisionnement écologique.</p>



## OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

**Thème de la cible :** Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique

**Cible :** Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
Promouvoir des pratiques de déplacement durables.	<p>Promouvoir l'utilisation des installations de vidéoconférence et de téléconférence de l'organisation.</p> <p>Lorsque les installations de vidéoconférence et de téléconférence ne sont pas disponibles, veiller à ce que les politiques et les orientations en matière de déplacement encouragent les pratiques de déplacement durables.</p>	<p><b>Indicateur de rendement :</b> Pourcentage des déplacements dans la RCN effectués en utilisant les transports en commun.</p> <p><b>Point de départ :</b> En 2022-2023, 0% des déplacements du Secrétariat de l'OSSNR dans la RCN étaient en transports en commun.</p> <p><b>Cible :</b> 20% du total des déplacements avant le 31 mars 2025.</p>	Le Secrétariat de l'OSSNR prendra des mesures pour réduire les déplacements ou passer à des modes de transport moins énergivores en GES qui réduiront les émissions de GES.	<p><b>Résultat de l'indicateur:</b> Aucun résultat n'est encore disponible.</p> <p><b>Notes:</b> Le Secrétariat de l'OSSNR n'a pas commencé à faire le suivi de cette information.</p>



STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE	MESURE MINISTÉRIELLE	INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	COMMENT LA MESURE MINISTÉRIELLE CONTRIBUE À L'OBJECTIF ET À LA CIBLE DE LA SFDD ET, LE CAS ÉCHÉANT, À LA STRATÉGIE NATIONALE DU CANADA POUR LE PROGRAMME 2030 ET AUX ODD	RÉSULTATS OBTENUS
	Mettre en place un programme permettant aux employés d'avoir accès à des billets pour OC Transpo ou le train léger pour les déplacements dans la région de la capitale nationale (RCN).			

# Intégration du développement durable

L'intégration du développement durable par le Secrétariat de l'OSSNR s'articule autour d'initiatives stratégiques visant à respecter les engagements du gouvernement tout en adoptant des pratiques opérationnelles responsables. Tout d'abord, nous appuyons l'engagement du gouvernement du Canada de veiller à ce qu'au moins 5 % de la valeur totale des contrats soient attribués à des entreprises autochtones chaque année. Cette approche témoigne de notre volonté de promouvoir l'inclusion économique des communautés autochtones et de renforcer leur participation au développement économique du pays.

Le Secrétariat de l'OSSNR joue un rôle clé dans cette initiative en invitant les fournisseurs autochtones à lui offrir leurs biens et services. Parallèlement, nous intégrons systématiquement le facteur environnemental dans nos procédures d'approvisionnement, ce qui permet de faire des choix éclairés qui favorisent les pratiques durables. À cette fin, nous offrons aux spécialistes en approvisionnement des formations à la suite desquelles ils peuvent prendre des décisions respectueuses de l'environnement pendant les processus d'approvisionnement.

Ainsi, le Secrétariat de l'OSSNR s'engage non seulement à respecter les normes de développement durable, mais aussi à incarner les valeurs de la responsabilité sociale et environnementale dans toutes ses politiques internes et tous ses processus opérationnels.

Le Secrétariat de l'OSSNR continuera à veiller à ce que son processus décisionnel prenne en compte les objectifs et les cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES d'un projet de politique, d'un plan ou d'un programme comprend une analyse des répercussions dudit projet sur l'environnement, notamment, sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.



Les déclarations sur les résultats des évaluations du Secrétariat de l'OSSNR sont rendues publiques lorsqu'une initiative a fait l'objet d'une EES détaillée. Or, le Secrétariat de l'OSSNR n'a pas réalisé d'EES détaillée en 2023-2024.